

**Informations aux réfugiés qui reçoivent des prestations sociales.  
Le gouvernement a décidé des changements en février 2024.  
Toi aussi, tu peux être concerné !**

1) L'argent

Combien d'argent reçois-tu ? Qu'est-ce qui est écrit sur relevé de prestations (« Bescheid ») ? Depuis combien de temps reçois-tu l'argent ? En tant qu'adulte célibataire, tu as droit à 460€ par mois. C'est moins que ce que les autres reçoivent en Allemagne.

Nouveau : au lieu de 18 mois auparavant, tu recevras maintenant pendant 3 ans moins d'argent que le minimum vital nécessaire prescrit par la loi. Ce n'est qu'après que tu recevras le même montant.

2) Soins médicaux

Si tu es malade, tu ne reçois que des soins médicaux limités, par exemple en cas de très fortes douleurs.

Nouveau : au lieu de 18 mois auparavant, tu recevras maintenant des soins médicaux limités pendant 3 ans. Ce n'est qu'après que tu recevras les mêmes soins médicaux que tout le monde.

3) Carte de paiement au lieu d'argent liquide

Nouveau : tu recevras une carte en plastique avec laquelle tu devras payer dans les magasins. Les retraits d'argent liquide sont limités. Les virements et les achats en ligne ne sont plus possibles. Il y a beaucoup de questions en suspens, par exemple comment cela se passe avec les contrats de téléphone portable en cours ou les virements.

Nous voulons t'informer de ces changements et entrer en contact avec toutes les personnes concernées ! Tu as le droit de te défendre contre les injustices !

**Quand : 12 juin 2024 à 19h**

**Où : FABRIK, Habsburgerstraße 9, 79104 Freiburg (tram ligne 4, arrêt Okenstraße)**

**Qui : Aktion Bleiberecht (action pour le droit de rester). Nous sommes un groupe antiraciste de Freiburg et nous nous engageons pour les droits des personnes réfugiées.**

**Contact : +49 1788262773, +49 761-2088408, [info@aktionbleiberecht.de](mailto:info@aktionbleiberecht.de)**